



## Association Sportive et Culturelle de Saint André de Seignanx

### Compte rendu des réunions du CA des 9 et 16 août 2018

21h, à la salle informatique et photo.

Étaient Présents aux deux réunions: Roland LAFORCADE, Jean-Jacques LAIGLESIA, Marie GENIN, Pascal LANNEBERE, Marie-Pierre DESCAZEAUX, Jean-Claude LABROUCHE

**Objet des réunions :** *préparation de la nouvelle saison et réorganisation administrative de l'ASC.*

#### **Le 9 août 2018**

*Dans un premier temps, il est procédé à l'élection du bureau par le conseil d'administration. Sont élus : Roland LAFORCADE président-trésorier, Jean-Jacques LAIGLESIA secrétaire, Marie-Pierre DESCAZEAUX secrétaire adjointe.*

*Suite à certaines revendications d'adhérents, le CA a recherché les moyens d'abaisser le coût de la participation aux activités de l'ASC.*

*Il est donc décidé de ne plus proposer de licences pour les activités sportives (les adhérents ne participant pas à des compétitions). Pour ce faire, il est nécessaire de se désaffilier de la Ligue de l'Enseignement. En conséquence, l'assurance individuelle des adhérents est arrêtée, par contre l'assurance en responsabilité civile de l'association court jusqu'au 31 décembre 2018.*

*Il est pris rendez-vous pour le 16 août afin de finaliser le projet. Le délai d'une semaine étant nécessaire pour :*

- *résilier l'affiliation à la Ligue de l'Enseignement à partir du 31 août 2018 et alerter l'APAC (assurance) de notre décision, le tout par lettres recommandées avec accusés de réception.*
- *Approcher les compagnies d'assurance qui pourraient prendre le relais de l'APAC (MAIF et MACIF).*

#### **Le 16 août 2018**

- *les lettres recommandées ont été postées le 14 août 2018.*
- *la MAIF, contactée par téléphone le 10 août 2018, ne peut nous assurer tant que nous n'avons pas fourni la preuve de notre résiliation de l'APAC (pas d'assurance possible pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018).*
- *Un rendez-vous avec une conseillère au bureau de la MACIF à Tarnos, nous permet d'envisager de souscrire à une nouvelle assurance pour les adhérents et l'association. Un rendez-vous est pris pour le 29 août 2018 pour la signature éventuelle d'un contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (les cotisations prévues seraient les suivantes : 236 € pour la période du 01/09/2018 au 31/03/2019, 406 € de cotisation annuelle à partir du 01/04/2019, 10 € de frais d'inscription uniques).*

Le CA muni de ces informations a décidé :

- *d'opter pour la proposition de la MACIF. Le rendez-vous du 29 août 2018 est confirmé.*
- *de préparer de nouveaux bulletins d'adhésion tenant compte des tarifs actualisés (en baisse significative).*

- *de remanier les statuts et le règlement intérieur de l'association. Une assemblée générale extraordinaire, pour entériner ce projet, est prévue le 5 octobre 2018 à 20h dans la maison de la nature.*